

ASSEMBLÉE NATIONALE26 janvier 2015

FIN DE VIE - (N° 2435)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est intéressant de voir l'encouragement fait ici à traiter les cas en urgence. La gestion précipitée de la fin de vie s'oppose pourtant à l'ensemble des expertises faites à ce sujet.